

# De Vous à Mouais

Prochaine parution :  
**AVRIL 2022**  
 Dépôt des articles au plus tard  
**le 20 MARS 2022**  
 (par courriel).

Bulletin municipal gratuit de la Mairie de Mouais - Directeur de Publication : M. Yvan MENAGER,  
 Maire. Mairie - 5, rue de la Mairie - 44590 MOUAIS Tél : 02 40 07 73 41 Fax : 02 40 07 73 33 Courriel :  
 mairie.mouais@wanadoo.fr - Site internet : www.mouais.fr - Dépôt légal : septembre 2016.

## PERMANENCES DES ELUS

M. Yvan MENAGER Maire : sur R.D.V. au 02 40 07 73 41

⇒ Monsieur Sébastien HAULBERT, 1er adjoint chargé des Finances, de la Communication, du tourisme et du cadre de vie. 02.40.07.73.41

⇒ Madame Ketty KNOCKAERT-GUILLAUME, 2ème Adjointe chargée des affaires scolaires et sociales et de la vie associatives 02.40.07.73.41

⇒ Monsieur Eric DEWAELE, 3ème Adjoint chargé de l'urbanisme, de la voirie des travaux et du bâtiment 02.40.07.73.41

Monsieur Yves DANIEL Député : permanence : 4, Allée des Lilas - 44170 NOZAY (face à la communauté de communes). Prendre R.D.V. au 09 67 06 38 17 ou courriel : permanence-depute@yves-daniel.org

Conseiller Départemental : M. PROVOST Jean-Claude ou M<sup>me</sup> LE BIHAN Laurence : 1<sup>er</sup> mercredi du mois : 9 h/12 h - Pole Emploi Social DERVAL.

## SERVICES : PETIT MEMO

### Les numéros d'urgences

SAMU .....15 Pompiers.....18 Gendarmerie.....17

### Permanences médicales et paramédicales

Le soir à partir de 20 h et le week-end à partir du samedi midi, pour contacter un médecin, composer le 15

Mairie : Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 02 40 07 73 41

A.D.M.R. de Derval : 02 40 07 81 67

A.M.D. de Sion-les-Mines : 02 40 28 94 37

Bibliothèque « Lire, Lire là » : Place de l'église - Mouais 02 40 07 67 34. Mardi 10 h-12 h et samedi 15 h 17 h

Centre de soins infirmiers - OPASS : 2, rue de la Poste - Sion-les-Mines - 02 40 07 01 24 : Permanences le mardi et le jeudi de 8 h à 8 h 30 14 rue de la Garlais à Derval

Centre Médico Social : 02.40.79.40.76

Communauté de Communes du secteur de Châteaubriant-Derval : 5 rue Gabriel Delatour 44110 CHÂTEAUBRIANT

Standard : 02 28 04 06 33

Déchetterie (au « Vieux Bourg » de Lusanger) Lundi, vendredi, samedi : 14 h à 18 h - Mercredi : 9 h à 12 h.

Espace aquatique intercommunal : 02.40.07.50.00

www.espace-aquatique-derval.com

Enfance-Jeunesse « Potes des 7 lieux » : 12, rue de Redon - Derval 02 28 50 46 39. Centre de loisirs pour les 4/11 ans - Animation jeunesse 11/17 ans

Espace France Services Derval : 14, rue de la Garlais - Derval - 02 40 81 82 26 Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30/ 13 h 30 - 17 h

Relais Assistantes Maternelles : 8, rue du Lavoir - Derval 02 40 07 27 95. Lundi, jeudi, vendredi : 9 h - 12 h 30 - Mardi : 14 h - 17 h

Transport « ALEOP » : 09..69.39.40.44

### Bulletin disponible :

- ☒ en Mairie
- ☒ en version couleur par courriel
- ☒ au café « Pic'assiette »
- ☒ www.mouais.fr
- ☒ au « Fournil du Verger »
- ☒ Espace France Services de Derval
- ☒ à la bibliothèque

## ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

### POUR LE SAVOIR :

**1/** Rendez-vous sur [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), rubrique « Elections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »

**2/** Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)

**3/** Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans la commune. Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales vous pouvez contacter la mairie ou vous inscrire sur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

BIENTÔT  
**16 ANS !**  
 PENSEZ AU  
 RECENSEMENT

JDC

JOURNÉE DÉFENSE  
 ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
 DE DÉFENSE !

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2021 : Unanimité

**Droit de préemption urbain**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain (DPU), correspondant aux références cadastrales suivantes :

Section	N°	Lieudit (quartier, arrondissement)	Superficie totale
A	1040	4 impasse de l'Éveché	254 m <sup>2</sup>

Conformément aux dispositions de l'article L 213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

**Restaurant scolaire - Révision de la tarification**

Après la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer sur les tarifs à appliquer aux usagers du service, en fonction de la proposition tarifaire du fournisseur des repas.

Tarifs facturés à la commune par la mairie de Lusanger à partir du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 août 2022

1 repas enfant : 4,50 € T.T.C.

1 repas adulte : 7,00 € T.T.C

À l'unanimité le conseil décide de la tarification sociale suivante pour les enfants fréquentant la cantine :

	Prix du repas à partir du 01/01/2022
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1 €
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1 €
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1 €
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	2,20 €
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	3,40 €

Prix du repas pour les adultes : 7 €

**Approbation de l'augmentation du capital de Loire-Atlantique Développement- SPL**

L'aide au développement des projets des territoires est notamment portée par la mobilisation coordonnée des structures du "partenariat Loire-Atlantique", Loire-Atlantique développement (LAD-SELA, LAD-SPL et CAUE 44), l'Agence foncière départementale et Habitat 44.

Loire-Atlantique développement propose des actions notamment dans les champs de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain, du conseil d'opportunité sur l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement, ce qui constitue une première réponse à la demande des collectivités. Loire-Atlantique développement place au cœur de son projet stratégique "Être l'agence des transitions à horizon 2030", l'accompagnement opérationnel de projet vertueux, sobres en consommation foncière et contribuant à la réalisation d'équipements respectant les objectifs de réduction de l'empreinte carbone.

Afin de donner les moyens à LAD-SPL d'accompagner au mieux les territoires dans leur transition vers un modèle d'aménagement durable plus sobre en foncier, l'assemblée départementale, lors de sa session relative au vote du budget primitif 2021 des 8 au 10 février 2021, s'est prononcée favorablement à une augmentation de son capital social de 2 000 000 €, assurée intégralement par le Département de Loire-Atlantique, actionnaire majoritaire.

Cette augmentation de capital de LAD-SPL se traduira par l'émission de 20 000 actions nouvelles valorisées à la valeur nominale de 100 € chacune, portant le capital social à 2 600 000 €. Dans la mesure où seul le Département participe à cette augmentation de capital, le Département détiendrait environ 86,90 % du capital.

A ce titre, il importe que notre collectivité renonce à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

Soucieux de conforter Loire-Atlantique développement, comme l'agence d'ingénierie publique au service de toutes les collectivités locales du département, la gouvernance des instances de LAD-SPL reste inchangée avec 18 administrateurs dont :

- 7 administrateurs au titre du Département de Loire-Atlantique
- 1 administrateur de la Région des Pays de la Loire,
- 6 administrateurs au titre du collège des EPCI avec représentant direct au Conseil d'Administration (Nantes Métropole, CARENE, Cap Atlantique, Communauté de Communes Erdre et Gevres, Redon Agglomération, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis),
- 3 administrateurs représentants communs de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de LAD-SPL au titre des 11 autres EPCI du département sans représentant direct au Conseil d'Administration collège des communes et groupements de communes, actionnaires de LAD-SPL,
- 1 administrateur représentant commun de l'assemblée spéciale au Conseil d'Administration de LAD-SPL au titre du collège des communes et groupements de communes, actionnaires de LAD-SPL,

Il appartient désormais à la commune de Mouais, actionnaire de LAD-SPL, de se prononcer sur cette augmentation du capital de Loire-Atlantique développement-SPL.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants,

Vu les statuts de Loire-Atlantique développement-SPL,

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 8 février 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **Approuve** l'augmentation de capital de Loire-Atlantique développement-SPL de 2.000.000 € (deux millions d'euros),
- **Approuve** que cette augmentation de capital puisse être souscrite uniquement par le Département de Loire-Atlantique,
- **Renonce** donc d'ores et déjà à l'exercice du droit préférentiel de souscription et donc à participer à l'augmentation de capital,
- **Approuve** la composition inchangée du Conseil d'administration.
- **Autorise** Le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires d'exécution de la présente délibération et notamment au sein des organes de Loire-Atlantique développement-SPL.

#### **Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD), précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2022 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'État (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitres	Désignation	Budget 2021	Autorisation (max. 25%)
21	Immobilisations corporelles	69 901	17 475
23	Immobilisations en cours	257 200	64 300

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans les limites indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 dans les limites indiquées ci-dessus.

COMITE DES FÊTES

Le comité des fêtes organise le repas de classe le samedi 9 avril 2022 à la salle la Paill'hôtes

Suite au contexte sanitaire nous regroupons les classes 0, 1, et 2

Des invitations vont être distribuées dans les prochains jours

Si vous êtes concerné et que vous n'avez pas reçu d'invitation vous pouvez vous inscrire auprès de Bernard DANIEL au 02.40.07.01.19

Depuis 2 ans le comité des fêtes n'a pas organisé le feu de la St Jean; il espère que cette année il aura lieu donc le samedi 19 février le temps était au rendez-vous et dès 9 h 00 une vingtaine de bénévoles ont réalisé 200 fagots qui alimenteront le feu de la St Jean prévu le samedi 25 juin.



L'ASEPT et la Mutualité Française organisent en partenariat :

**Faites un P.I.E.D. de nez aux chutes...**

P.I.E.D. est un programme innovant de prévention des chutes en 12 séances

Tous les lundis du 10h00 à 11h30  
MOUAIS  
du 7 mars au 30 juin 2022

Renseignements et inscription auprès de l'animatrice : A-F. AMAUCE au 06 35 94 33 66

financé par vos caisses de retraite !  
Prévoyez votre place (places limitées) : 10 €

Bien le LUN

Rendez-vous sur le site de l'ASEPT pour en savoir plus : www.aseptpd.fr

**DERVAL**

Animé par Jean Paul  
06 32 07 17 00 01 9

**LOTO**

Organisé par SCNA FOOTBALL

Tarif unique 2€ la carte

**Dimanche 13 Mars 2022**

Ouverture des portes 12 H 00  
Début des jeux 14 H 00

Réservez possible par téléphone ou SMS : 06 43 07 29 54

Levée des réservations à 13h15  
PORT OU MASQUE et PASSE VACCINAL OBLIGATOIRE

**76 Lots**

1 Bon d'achat de 800 €	N° de bienvenue
1 Téléviseur LED UHD4K 40"	3 lignes suivies
1 Bon d'achat de 200€	Corbeille de fruits
5 Bons d'achat de 60 €	Lots apéro
6 Bons d'achat de 50 €	Paniers garnis XXL
4 Bons d'achat de 40 €	2 resto le Petit Détour (Pierrie)
3 Bons d'achat de 30 €	2 resto Comptoir des Ogres (Derval)
Les Bons d'achat SUPER U	1 lot Traiteur POTREL (Derval)

\*\*\* Bingo Fétiche et jour de chance \*\*\*

BAR - SANDWICHS - GATEAUX

Châteaubriant Derval  
Communauté de communes

jobs d'été  
alternance  
service civique  
présence d'employeurs  
bons plans et conseils  
enseignement supérieur

**FORUM 16-25**

5 MARS 9-12H Derval  
19 MARS 9-13H CHATEAUBRIANT

UNE MATINÉE DÉDIÉE À L'EMPLOI DES 16-25 ANS  
AVEC DE NOMBREUX STANDS :

- Jobs d'été : employeurs présents pour les recrutements  
► Pensez à apporter des CV !
- Alternance : 50 offres en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (du CAP ou diplôme d'ingénieur)
- Ateliers : CV, lettre de motivation et simulations d'entretien
- Animation jeunesse : BAFA et BAFD
- Point info-Europe : étudier ou travailler en Europe
- Service civique : trouver une mission
- Législation du travail : droit du travail saisonnier
- Dispositif Argent de poche (14-16 ans)
- Études supérieures : plus de 620 formations reconnues par l'État à suivre au Campus Connecté à Châteaubriant

Reservez la place pour la rentrée de septembre avec Parcoursup !  
Découvrez la nouvelle Licence à Venir - Commerce - Marketing !

Renseignements : 02 28 04 09 52  
developpement-territoire.ba@cc-chateaubriant-derval.fr

campus connecté  
2016 emplois

La Mairie de Mouais organise une collecte aux horaires d'ouverture (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h)

**JUSQU'AU 17 MARS inclus**



SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Vous souhaitez aider le peuple ukrainien une plateforme a été mise en place par les services de l'Etat .

« [www.jeuxaider.gouv.fr](http://www.jeuxaider.gouv.fr) » permet de recenser toute personne souhaitant apporter son aide tant qu'en bénévolat que pour l'hébergement. Vous pouvez aussi venir vous faire connaître en Mairie si vous souhaitez accueillir chez vous des personnes réfugiées.

<p><b>Hygiène</b></p> <p>Gels &amp; savons corps Dentifrices Brosses à dents Couches &amp; lait maternisé Rasoirs Mousse à raser Serviettes hygiéniques</p>	<p><b>Secours</b></p> <p>Médicaments (nonpérimés) Gants usage unique Masques chirurgicaux Matériel de suture Blouses médicales Bandages—Garrots Lecteurs glycémie Pansements Antiseptiques</p>	<p><b>Logistique</b></p> <p>Lits de camp Sacs de couchage Couvertures de survie Vêtements Matériel électrique (Projecteurs, lumières, rallonges, générateurs) Matériel médical (Respirateur, défibrillateur, moniteur...)</p>
---	--	---

Merci de ne PAS DEPOSER de vêtements non nécessaires à ce jour. Ni d'alimentaire ou denrées périssables. Les médicaments ne doivent être périmés.

PROTECTION CIVILE  
DON SMS

**SOLIDARITÉ UKRAINE**

Envoyez «DON» par SMS au 92 3 92  
ou rendez-vous sur  
[don.protection-civile.org](http://don.protection-civile.org)

AIDEZ-NOUS À LES AIDER  
#SOSUkraine